

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
Du 16 octobre 2023 à 19h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi seize octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 3 octobre 2023

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	19
Pouvoirs	4

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUR, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Frank CORDIER, Guillaume FOUCAUT, Vincent HOANG, Carole PROTIERE, Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Christelle ABRAZIAN donne pouvoir à Alex COLOMB, Mélanie PROST donne pouvoir à Dominique FATOME, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Agnès REBUT, Mathieu GUINET donne pouvoir à Frank CORDIER.

Secrétaire de séance : Carole PROTIERE

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18 septembre 2023

Le procès-verbal du 18 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

UNANIMITE

2. Finances

• Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures scolaires

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures scolaires et assimilées,

Madame le Maire explique au conseil que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose que, dans la continuité du groupement de commande des fournitures de bureau, soit constitué, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, un nouveau groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

L'adhésion de la commune au groupement s'effectuera par la signature de sa convention constitutive par une personne habilitée en cas d'approbation du principe de cette adhésion par le conseil municipal. La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Mme ROCHE demande si les 100€ sont à payer chaque année. Il s'agit d'un paiement pour l'entrée dans le marché, la commune payera qu'une fois.

Mme PROTIERE demande si c'est une demande de l'école d'adhérer à ce type de marché. Mme le Maire précise que non, qu'actuellement la mairie donne un budget de 50€ par enfant, et la directrice utilise ce budget pour ensuite commander des fournitures. Le paiement s'effectue via le budget de la commune.

19h48 – arrivée de Monsieur Alex COLOMB

3. Logements sociaux

• Convention en gestion de flux de réservation de logement sociaux

Madame le Maire expose au conseil municipal que la loi ELAN du 23 novembre 2018 a généralisé la gestion en flux de réservation de logements sociaux. Cette gestion en flux a pour objectif de rendre plus efficace et plus fluide la mise en relation entre l'offre et la demande. ALLIADE habitat propose la signature d'une convention, la commune est réservataire de 4 logements sur un total de 20 logements concernés par cette gestion en flux.

UNANIMITE

Mme REBUT demande s'il y a des logements pour les personnes à mobilité réduite. Il semblerait que oui, car les nouvelles normes doivent être PMR.

Mme PROTIERE précise qu'il y a trois bailleurs sociaux sur la commune, SEMCODA, DYNACITE et ALLIADE HABITAT.

4. Intercommunalité

• Compte-rendu du conseil communautaire du 21 septembre 2023 (Pierre ROSET)

Le conseil communautaire a fait le bilan notamment des services assainissement et déchets. Le rapport relatif au service assainissement sera présenté dans le point suivant.

Le conseil a procédé à la création de trois emplois : un contrat de projet pour le service gestion des déchets, un contrat de projet pour le développement économique ainsi qu'un emploi permanent pour le service technique.

Certains bâtiments sont exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, deux entreprises sont concernées sur Ambérieux en Dombes.

Dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, le conseil a voté une aide à l'installation pour un commerce à Trévoux d'appareillage auditif. L'aide totale de la CCDSV et de la Région est de 12 000€

Afin de financer certains travaux, la communauté de communes a effectué des demandes de subvention pour la modernisation de la crèche de Reyrieux (le reste à charge serait de 70 000€ HT), pour la création d'une crèche à Villeneuve de 36 berceaux (le reste à charge serait de 481 400€ HT) ainsi que pour la réhabilitation et l'extension de la recyclerie (le reste à charge serait de 312 239€ HT).

La maison France Service va accueillir le conciliateur de justice, et il est prévu la mise en place de rendez-vous de l'unité éducative de milieu ouvert.

Une convention a été signée avec le Grand Lyon pour effectuer une étude pour la création d'un réseau de covoiturage.

PREND ACTE

• Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (C. FORNES)

La compétence de l'assainissement relève de la communauté de communes.

En premier lieu, l'assainissement collectif, le nombre d'abonnés augmente depuis 2014 d'environ 3.9% par an, la consommation moyenne par abonné en 2022 est de 100 m3 par an. Cette consommation est stable. Sur le territoire, il y a 14 stations d'épuration et 313 T de boues ont été évacuées en 2022. Le réseau d'assainissement est de 290 km dont 19 km ont été curés en 2022. Les stations d'épuration de

Ars et de Savigneux vont être reconstruites et des travaux seront effectués sur la STEP d'Ambérieux en Dombes.

Concernant le fonctionnement, les recettes d'exploitation sont de 4,92M€ en 2022 et les dépenses d'exploitation de 2,31M€. Pour le prix de l'assainissement le prix moyen au 1^{er} janvier 2023 est de 2.87€ TTC/m³, pour une facture de 120 m³, le tarif de l'assainissement est de 344.52€ TTC.

En second lieu, l'assainissement non collectif, le nombre d'abonnés est de 135 pour la commune d'Ambérieux en Dombes. Il y a actuellement 70% des installations qui sont conformes ou qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement. 27% des installations non conformes quant à elles sont avec dangers pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 64.8K€ et les dépenses d'exploitations à 70.5K€ en 2022.

M FOUCAUT demande à quoi correspond un abonné, cela signifie un foyer sans tenir compte de sa composition.

Mme REBUT s'interroge sur la conformité de certaines STEP car on aperçoit dans la présentation un point est non conforme pour Ambérieux en Dombes. M HOANG explique que cela est dû à une surcharge hydraulique sur les eaux parasites (eaux de pluie). Des travaux devraient être réalisés pour un montant de 400 000€ afin de créer un nouveau bassin.

20h09 – arrivée de M Vincent HOANG

PREND ACTE

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets**

Ce point est reporté à une réunion prochaine.

5. Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

Sécurité routière : la commission a échangé sur les différentes demandes d'ambarrois :

- les problèmes de grille des avaloirs .
- le bus scolaire au chemin des Vermots : il n'est pas possible pour un bus de faire demi-tour à l'endroit évoqué par la commission, il n'y a pas suffisamment de place. Afin de sécuriser cet arrêt, la commission travaux va réfléchir s'il est possible d'éclairer ce carrefour qui est dangereux. Il ne sera pas non plus possible de mettre un arrêt de bus à cet endroit ;
- la route de Rancé avec la sécurité de la sortie des habitants du parc des Dombes lors des matchs de foot. En effet, les véhicules sont garés sur le bas-côté. Pour cette problématique, des chicanes ont été mise en place pour limiter le stationnement lors des matchs de foot. Il sera également possible pour les véhicules de se garer sur le parking du fond. Le panneau d'agglomération route de Rancé a été déplacé pour faire ralentir la vitesse des véhicules.

La commission a aussi effectué des matinées de sensibilisation pour les lycéens et collégiens sur les règles de sécurité à respecter dans le bus : port de la ceinture, attendre que le bus reparte pour traverser la route le soir.

La commission va travailler sur la question des ralentisseurs, notamment le plateau situé rue du lavoir. Si ce dernier est retiré, il sera nécessaire de réfléchir sur la signalétique. L'agence routière de l'Ain a été sollicité pour des préconisations.

M BOUHOUB demande s'il pourrait y avoir un endroit pour les stationnements « longue durée » car actuellement, il n'est pas possible de laisser sa voiture plus de huit jours sur le domaine public. M BOUHOUB a constaté un risque pour la sécurité au niveau de la chicane route de Saint Trivier, M COLOMB l'a signalé à l'agence routière, les travaux sont programmés sur l'année 2024.

M HOANG indique que lorsque le bus prend les enfants à l'arrêt devant la caserne des pompiers, certains véhicules le double alors qu'il y a peu de visibilité.

Vie locale : la commission s'est réunie pour réaliser le calendrier des manifestations 2024. Lors de cette réunion, les associations ont été informées qu'un travail va être réalisé pour la mise à jour des conventions notamment pour les associations utilisatrices des locaux communaux. Concernant la vente de brioche pour l'ADAPEI a été réalisée par 11 personnes. Les brioches ont été achetées à la boulangerie d'Ambérieux en Dombes pour un montant de 2.50€ l'unité et la somme récoltée par la vente est de 957.85€.

Mme ROSIER demande si le prix de vente de la brioche était de 5€, non c'est le minimum qui était demandé.

Personnel : la commission a fait un point sur la rentrée, tout s'est bien passé. Un travail va être réalisé pour préparer et réorganiser la rentrée 2024. La réflexion sur les rythmes scolaires, les départs en retraite vont permettre d'avoir une réflexion sur le ménage, le service enfance jeunesse et les ATSEM. Deux groupes de travail seront constitués, il est proposé au conseil municipal d'intégrer ces groupes.

Jeunesse et sport : l'essentiel de l'ordre du jour de la commission a porté sur le rythme scolaire. La commission a élaboré un questionnaire afin de connaître le rythme scolaire des trois prochaines rentrées. Ce travail doit être rendu avant le conseil municipal de février 2024. Un projet de questionnaire a été élaboré pour savoir si les 3 prochaines rentrées scolaires seront sur 4 ou 4.5 jours. Seul les élèves de CM2 ne recevront pas le questionnaire. Ce travail doit être rendu avant le conseil municipal de février 2024

Mme ROSIER demande si pour le service enfance jeunesse, la mairie est subventionnée sur le temps méridien, et si c'est le cas s'il est possible de mettre en place des tranches de tarification. Mme le maire précise que la commune perçoit bien des subventions pour le temps méridien de la CAF mais qu'il n'y aura pas de tranche de tarification sur ce temps. Ce mode de tarification n'avait pas été retenu car l'essentiel du tarif pour le repas est l'achat en lui-même. Cela semble délicat de faire porter le coût à certaines personnes. M BOUHOUR précise que la commission finances avait travailler sur ces tarifs, et demande si la mairie avait eu des remontées sur ce sujet. Les premières factures ont été envoyée en fin de semaine dernière, il n'y a pas eu de remontées particulières.

Nouveaux arrivants : la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 21 octobre 2023 de 10h à 12h00. Cela concerne les habitants arrivés entre janvier 2020 et septembre 2023. Le rendez-vous est donné devant la mairie, où les habitants seront accueillis par Mme le Maire, un guide tour est organisé et un pot de l'amitié est prévu à la salle polyvalente.

M COLOMB demande si une présentation des associations sera faite. Il a été demandé à ce que les associations communiquent un flyer qui sera distribué.

21h09 – Départ de M Frank CORDIER

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de la FCPE (Dominique FATOME)**

Lors de l'assemblée générale de la FCPE 12 personnes présentes. Cette association a vu en 2022 son nombre d'adhérent baissé de 18 à 15.

Cette année, la FCPE a notamment acheté des vidéoprojecteurs pour remplacer le matériel défectueux à l'école. Cet achat a fait l'objet d'une subvention par la commune de Sainte Olive. La FCPE a acheté du matériel pour l'école.

La FCPE a également commencé à aborder la question des rythmes scolaires pour les trois prochaines rentrées.

Le CDPE est intervenu lors cette assemblée générale, il représente la FCPE au niveau départemental. Pour ce représentant, il n'est pas anormal que peu de parents adhèrent à cette association car il n'y a pas de difficulté à l'école.

Le bilan financier de l'association est positif.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles (Dominique FATOME)**

16 personnes étaient présentes à l'assemblée générale du sou des écoles. Cette association est composée de 158 adhérents. Le montant de la cotisation annuelle est de 12€ et il n'est pas obligatoire de cotiser à cette association pour utiliser les services.

L'association a estimé que le coût d'un enfant pour elle est de 31€ par an.

Le bilan financier de l'association est positif.

Lors de cette assemblée générale, une présentation des futures manifestations a été faite. Le Sou prévoit également de réaliser plusieurs achats comme des verres réutilisables, un barnum et une friteuse.

Mme le Maire souligne que cette association demande beaucoup d'utilisation du domaine public donc il sera nécessaire de bien préciser les règles afin de ne pas faire de différence entre les associations et notamment Oxyjeunes qui demande l'utilisation du domaine public pour ses pauses gourmandes mensuelles.

M SAINT-CYR n'est pas d'accord et s'interroge sur le fait d'un traitement équivalent pour toutes les associations y compris celles qui ont intenté une action en justice contre la commune.

Il ajoute que personne ne connaît réellement l'utilisation faite des réserves qui avaient été présentées lors de l'assemblée générale de 2020 et rappelle que cet argent provient des communes, des familles et de la CAF.

Mme PROTIERE précise que pour Halloween, les parents devront adhérer et payer un « droit d'entrée ».

Mme PROTIERE demande s'il est possible de demander leur bilan comptable. Mme le Maire souligne que pour cette année non, mais l'année prochaine toutes les associations devront transmettre leur bilan au titre de la demande de subvention. La mise à disposition de la salle polyvalente constitue une subvention.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de l'amicale boules (Brigitte ROCHE)**

L'amicale boules comprend 40 licenciés toutes catégories confondues.

Il a été précisé lors de cette assemblée générale qu'Ambérieux en Dombes ne dispose plus d'école de boules.

L'association retire un bilan positif de l'année car les concours ont eu un grand succès notamment le championnat vétérans.

Le Président de secteur a tenu à remercier l'association pour le travail de l'équipe et a souligné que les boulistes d'Ambérieux en Dombes sont pratiquement les seuls à faire les concours avec la tenue de leur club.

Le bilan financier de l'association est positif. La soirée huitres est la manifestation qui fonctionne le mieux.

6. Questions diverses

- **Agenda**

Mercredi 18 octobre		Concours de boules vétérans à Fareins
Samedi 21 octobre	10h00	Accueil des nouveaux habitants
	Journée	Concours de sauts d'obstacles
Dimanche 22 octobre	Journée	Concours de sauts d'obstacles
Jeudi 26 octobre	19h30	Commission urbanisme
Samedi 28 octobre	Matin	Vente de saucisson à cuire - Anciens combattants
	20h30	Soirée concert du comité des fêtes
Dimanche 29 octobre	Après-midi	Halloween - Oxyjeunes
Mercredi 1 ^{er} novembre		Quête nationale du souvenir français
Samedi 4 novembre		Vente de saucisson au gène - classe en 4
Mardi 7 novembre	20h30	Assemblée générale de Gym'Danse
Samedi 11 novembre	11h15	Cérémonie
Mardi 14 novembre	20h30	Commission travaux
Vendredi 17 novembre	A partir de 19h	Soirée beaujolais en Dombes
Samedi 18 novembre		Portrait studio – Objectif en Dombes
Dimanche 19 novembre		Portrait studio – Objectif en Dombes
		Bourse puériculture et jouets – FCPE
Lundi 20 novembre	19h30	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de Séance
Carole PROTIERE



Le Maire
Christine FORNÈS

